



**Nouveau partenariat pour le
développement de l'Afrique (NEPAD)**

**Programme détaillé pour le
développement de l'agriculture africaine
(PDDAA)**



**Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture**

Division du Centre d'investissement

GOVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DE DJIBOUTI

APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DU NEPAD–PDDAA

**TCP/DJI/2904 (I)
(NEPAD Ref. 05/33 F)**

Volume III de IV

PROFIL DE PROJET D'INVESTISSEMENT BANCABLE

**Appui aux initiatives locales de développement
de la pêche artisanale**

Mai 2005

DJIBOUTI: Appui à la mise en œuvre du NEPAD–PDDAA

Volume I: Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT)

Profils de projets d'investissement bancables (PPIB)

Volume II: Projet de développement de l'agriculture oasisienne – PDAO

Volume III: Appui aux initiatives locales de développement de la pêche artisanale

Volume IV: Développement de l'élevage et sécurisation de la santé animale – PDESA

PROFIL DE PROJET D'INVESTISSEMENT BANCABLE DU PDDAA-NEPAD

Pays: Djibouti

Secteur d'activité: Pêche

Titre du projet proposé: **Appui aux initiatives locales de développement de la pêche artisanale**

Zone du projet: Djibouti, Tadjourah, Obock et Loyada

Durée du projet: 5 ans

Coût estimé: **Total..... 4,30 millions de dollars EU**

Financement envisagé:

<i>Source</i>	<i>Millions de FD¹</i>	<i>Millions de \$EU</i>	<i>% du total</i>
<i>Gouvernement</i>	61	0,34	8
<i>Institution(s) de financement</i>	700	3,96	92
<i>Bénéficiaires²</i>	pm	pm	pm
<i>Total</i>	<i>761</i>	<i>4,30</i>	<i>100</i>

¹ Equivalence monétaire:
Unité monétaire = franc Djibouti (FD)
1 \$EU = 177 FD
100 FD = 0,56 \$EU

² Tenant compte de l'approche participative du projet, il est difficile d'évaluer la participation des bénéficiaires aux financements des activités. A titre indicatif, il est envisagé qu'elle pourrait atteindre environ 10% du total des coûts d'investissement, en plus des coûts de gestion de ces investissements qui seront entièrement à la charge des bénéficiaires.

DJIBOUTI

Profil de projet d'investissement bancable du PDDAA–NEPAD « Appui aux initiatives locales de développement de la pêche artisanale »

Table des matières

Abréviations.....	iii
I. CONTEXTE DU PROJET.....	1
A. Origine du projet.....	1
B. Généralités.....	1
(i) <i>Importance du secteur primaire.....</i>	<i>1</i>
(ii) <i>Données sur le secteur de la pêche.....</i>	<i>2</i>
(iii) <i>Institutions sectorielles.....</i>	<i>3</i>
(iv) <i>Population cible.....</i>	<i>3</i>
(v) <i>Conseils régionaux.....</i>	<i>3</i>
II. ZONE DU PROJET ET GROUPES CIBLES.....	4
A. Zone du projet.....	4
(i) <i>Site d'Obock.....</i>	<i>4</i>
(ii) <i>Site de Djibouti.....</i>	<i>4</i>
(iii) <i>Site de Tadjourah.....</i>	<i>4</i>
(iv) <i>Site de Loyada.....</i>	<i>4</i>
(v) <i>Choix des sites.....</i>	<i>5</i>
B. Groupes cibles.....	5
C. Institutions.....	6
III. JUSTIFICATION.....	6
IV. OBJECTIFS DU PROJET.....	9
V. DESCRIPTION DU PROJET.....	9
Composante 1: Renforcement des capacités des acteurs de la pêche artisanale en gestion et techniques.....	9
Composante 2: Appui à la mise en œuvre des initiatives locales (micro-projets) de la pêche artisanale.....	10
Composante 3: Appui à la mise en œuvre des investissements structurants.....	11
VI. COÛTS INDICATIFS.....	11
VII. SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGÉES.....	12
VIII. BÉNÉFICES ATTENDUS.....	12
IX. DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS DE MISE EN ŒUVRE.....	13
X. BESOINS EN ASSISTANCE TECHNIQUE.....	13
XI. PROBLÈMES EN SUSPENS ET ACTIONS PROPOSÉES.....	13
XII. RISQUES POTENTIELS.....	14
Appendice 1: Carte des sites du projet.....	15
Appendice 2: Carte des zones de pêche exploitables.....	17

Abréviations

BAD	Banque africaine de développement
CAPEP	Cellule d’appui aux petits opérateurs économiques de la pêche
CFPP	Centre de formation des pêcheurs professionnels
DP	Direction de la pêche
FAO	Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture
FIDA	Fonds international pour le développement agricole
MAEMRH	Ministère de l’agriculture, de l’élevage et de la mer, chargé des ressources hydrauliques
MSY	<i>Maximum Sustainable Yield</i>
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l’Afrique
PADPA	Projet d’appui aux initiatives locales de développement de la pêche artisanale
PAID	Port autonome international de Djibouti
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l’agriculture africaine
PNIMT	Programme national d’investissement à moyen terme
PPIB	Profil de projet d’investissement bancable

I. CONTEXTE DU PROJET

A. Origine du projet

I.1. Le présent projet a été identifié par la Direction de la pêche, placée sous l’autorité du Ministère de l’agriculture, de l’élevage et de la mer, chargé des ressources hydrauliques (MAEMRH), et il fait partie des projets retenus par les participants aux travaux de l’Atelier de validation du document du Programme national d’investissement à moyen terme (PNIMT) en juin 2004. Cet atelier a regroupé tous les partenaires impliqués dans le secteur primaire à savoir les pouvoirs publics, la société civile, le secteur privé, les organisations régionales et internationales.

I.2. Le projet en question est également inclus dans la Stratégie du secteur primaire horizon 2001–2010 du Programme d’investissements public, lesquels investissements s’inscrivent dans le cadre du Document stratégique de réduction de la pauvreté du Gouvernement djiboutien pour la période 2004–2006.

I.3. Le Projet correspond par ailleurs, en matière d’objectifs, au Schéma directeur de la pêche (2004)³. Les axes stratégiques et les actions correspondantes dans le domaine général de la pêche s’articulent en cinq grands thèmes: (i) Appui aux petits opérateurs économiques de la pêche; (ii) appui aux exportateurs potentiels; (iii) renforcement de l’administration; (iv) préservation de l’environnement; (v) pérennisation des infrastructures productives.

I.4. L’amélioration des revenus des pêcheurs et l’amélioration de la sécurité alimentaire des ménages sont parmi les objectifs assignés au secteur de la pêche par le Gouvernement djiboutien. Pour traduire en actions concrètes ces deux objectifs, le gouvernement privilégie des investissements et le renforcement des capacités, et partant sur la productivité des pêcheurs et les infrastructures post-captures qui sont des éléments essentiels du PNIMT.

I.5. Malgré un environnement économique difficile que traverse le pays suite au Programme d’ajustement structurel, il est fort probable que le budget alloué au secteur primaire pour l’horizon 2004–2010 sera de l’ordre de 4,5% par an du budget national (43 195 milliards de FD pour 2004) pour financer les différents projets du PNIMT.

B. Généralités

(i) Importance du secteur primaire

I.6. L’objectif visé par l’Etat dans les efforts de développement du secteur primaire est autant d’ordre social qu’économique. En effet, l’environnement physique défavorable ne permet pas d’espérer amener le secteur primaire à jouer un rôle important dans la croissance économique du pays. Le secteur primaire formé par l’agriculture, l’élevage et la pêche a contribué en 2003 pour 3,8% du PIB contre 3% en 1994 et 2,6% en 1990.

I.7. En prenant en considération les enseignements du passé et s’appuyant sur une plus grande intégration des différentes activités sectorielles, le gouvernement a assigné au secteur primaire un certain nombre d’objectifs à orientation sociale, dont:

³ République de Djibouti, Agriconsult, Banque africaine de développement (BAD); octobre 2004: Schéma directeur de la pêche.

- réduire la pauvreté par l'amélioration de la sécurité alimentaire, par la sécurisation de l'approvisionnement et l'accès plus facile et au moindre coût à l'eau potable tant en milieu urbain que rural et enfin la sauvegarde et la gestion durable des ressources naturelles;
- réduire la dépendance alimentaire par l'accroissement substantiel du degré d'auto-approvisionnement du pays en légumes, fruits, viande et poissons;
- mettre en place les outils de décentralisation et d'aménagement du territoire par la structuration et la responsabilisation des populations rurales autour d'objectifs mobilisateurs tels que la promotion des mouvements associatifs et enfin le maintien des populations rurales dans le terroir d'origine.

(ii) Données sur le secteur de la pêche

I.8. Traditionnellement, la pêche pratiquée à Djibouti est une pêche de subsistance. Conscient de l'importance de la dimension sociale et nutritive de la pêche artisanale, le gouvernement lança dans les années 1980, avec l'appui de certains bailleurs de fonds, un Programme de développement de la pêche artisanale. Les différentes phases du Programme ont permis aux pêcheurs de s'organiser en coopératives et d'acquérir des équipements de production grâce à un crédit adapté à la pêche artisanale. Le programme a permis l'accroissement de la production nationale de 200 à 1 900 tonnes, et amélioré les revenus des pêcheurs.

I.9. Avec 380 km de côtes, la surface du plateau continental des eaux marines djiboutiennes exploitable par la pêche est d'environ 2 276 km². Les zones de pêche exploitables par la pêche artisanale sont celles à faciès sableux, où le plateau continental s'élargit (en bleu sur la carte en appendice 2).

I.10. En dépit des potentialités halieutiques (Schéma directeur, 2004) dont les seuils d'exploitation soutenables sont estimés à 9 300 t pour les poissons démersaux et grands pélagiques et à 22 000 t pour les petits pélagiques, la production nationale varie entre 1 600 et 1 900 t de débarquements annuels.

I.11. Le contexte historique et culturel explique la faible diversité des moyens de production des pêcheurs ainsi que la faible consommation de poisson (environ 2 kg/hab/an).

I.12. La majorité des pêcheurs (95%) utilisent des embarcations de 6 à 8 m de long, en fibre de verre équipées de moteurs hors-bord de 25 à 40 chevaux, dont l'équipage varie entre 3 et 4 pêcheurs. Actuellement, le secteur de la pêche assure un emploi permanent à 3 600 personnes dont 600 sont des pêcheurs répartis entre cinq sites de pêche touchant la capitale et les trois districts concernés. Les principales méthodes de captures sont la pêche à la ligne à main pour la capture des poissons démersaux, la pêche au filet maillant pour les poissons pélagiques, la pêche à l'épervier pour les crevettes.

I.13. Outre la faiblesse du marché local, d'autres contraintes ralentissent le développement de ce secteur à savoir:

- l'insuffisance des moyens de production des pêcheurs;
- l'insuffisance des structures de maintenance des moyens de production;
- une mauvaise organisation des acteurs impliqués dans le secteur;

- l’insuffisance en ressources humaines qualifiées de l’administration en charge de la pêche; et
- l’insuffisance des infrastructures de conservation, de distribution et de commercialisation du poisson.

(iii) Institutions sectorielles

I.14. La Loi n°142/AN/01/4^e L du 1^{er} octobre 2001, portant organisation de l’administration du MAEMRH confie à la Direction de la pêche la gestion et le développement durable du secteur. Elle comprend à cet effet deux services à savoir le Service de gestion des ressources halieutiques et le Service du développement de la filière pêche. C’est cette dernière qui intervient dans le suivi et la coordination des projets de pêche.

I.15. La Direction de l’élevage et des services vétérinaires est l’autorité compétente pour l’inspection sanitaire des produits halieutiques mis sur le marché ainsi que le contrôle des infrastructures de commercialisation.

(iv) Population cible

I.16. Les pêcheurs artisanaux, au nombre de 600 environ, se sont organisés en cinq associations ou coopératives. En fait, seulement deux sont réellement actives, mais n’entretiennent pas ou peu de relations entre elles. Les dirigeants des associations ont en général un niveau d’étude très bas ou sont parfois même analphabètes. Ils ne maîtrisent ni les techniques d’animation des groupes, ni celles de gestion des organisations ou des projets de développement.

I.17. Les associations ou coopératives des femmes sont impliquées dans la commercialisation du poisson.

(v) Conseils régionaux

I.18. Il est largement admis que la promotion de la décentralisation et de la participation des citoyens est un axe majeur de la stratégie de lutte contre la pauvreté. C’est dans cette optique que le Gouvernement de Djibouti a mis en place la loi sur la décentralisation, préparée de façon participative, dotant la région d’un conseil régional, organe exécutif élu au suffrage universel direct. Les compétences de ces conseils régionaux concernent les secteurs sociaux ainsi que le commerce et la police administrative. C’est dans ce cadre que les conseils régionaux des sites d’Obock, de Tadjourah et d’Arta interviennent dans le secteur de la pêche.

II. ZONE DU PROJET ET GROUPES CIBLES

A. Zone du projet⁴

(i) Site d’Obock

II.1. Le site est caractérisé par une longue saison pluvieuse, correspondant à la saison fraîche qui va de novembre à avril, et une petite saison pluvieuse, coïncidant avec la saison chaude, de juillet à septembre. Les mois de mai, juin, et octobre sont les plus secs. La région climatique d’Obock à Khor–Angar occupe la plaine côtière au nord–est à 100 m au–dessus du niveau de la mer. Le district d’Obock est constitué en bord de mer par un ensemble de plages et de platiers abrasés dans des massifs coralliens quartenaires avec une nappe d’eau très salée. Les infrastructures sociales du District sont composées de 5 écoles primaires, d’un collège et de trois centres de soins.

II.2. Le centre économique principal du site est la ville d’Obock et la population du site est estimée à 20 700 habitants avec une moyenne de 11 200 habitants par chef–lieu.

(ii) Site de Djibouti

II.3. Selon le dernier recensement général de la population publié en 1983, l’estimation de la population totale de Djibouti s’élève à près de 630 000 habitants comprenant environ 11 000 nomades, 50 000 réfugiés ou sans–abris et 20 000 individus dans les ménages collectifs. La ville de Djibouti compte à elle seule près des 2/3 de la population, et 11% dans les villes d’Ali Sabieh, Dikhil, Tadjoura et Obock.

(iii) Site de Tadjourah

II.4. La zone côtière du district est caractérisée par un climat chaud et humide d’avril à octobre et frais et humide l’hiver. Sa superficie est de 7 300 km². La population est estimée à 45 100 personnes avec une moyenne de 7 300 habitants par chef–lieux. Les infrastructures sociales du district sont composées de huit écoles primaires et deux collèges. La ville de Tadjourah–ville, chef–lieu du district de Tadjourah, représente le centre économique principal du district de Tadjourah et sa population est estimée à 25 000 personnes.

II.5. Tadjourah–ville est doté d’un lycée secondaire, d’un hôpital, d’une centrale électrique, d’un bureau de poste et d’un atelier mécanique. Les moyens de communication entre le site et la capitale sont représentés par la route de l’Unité (Djibouti–Tadjourah) et les liaisons aériennes et maritimes.

(iv) Site de Loyada

II.6. Le site fait partie de la zone côtière du sud–est de Djibouti, zone qui englobe les villages de Loyada et de Damerjog. Les plaines côtières de cette zone sont constituées principalement d’anciens récifs coralliens ou encore de plateaux madréporiques. Les climats sont caractérisés par les paramètres suivants: une température variant entre 21,5°C en janvier et 41,9°C en juillet, une pluviométrie faible et irrégulière. On estime la population de référence du site de Loyada à 1 500 personnes, composée uniquement des pêcheurs et de leur famille. Il s’agit d’un site qui jouxte la frontière somalienne et les pêcheurs de Loyada ne se privent pas de fréquenter les eaux somaliennes, très poissonneuses, lors des périodes estivales.

⁴ Les quatre sites du Projet sont indiqués sur la carte en appendice.

(v) **Choix des sites**

II.7. Grâce à son port, Djibouti ville représente le centre attractif du pays. Le Port autonome international de Djibouti (PAID) est la tête de ligne du chemin de fer Djibouti–Addis Abeba (783 km), et l’une des principales sources de revenus du pays par le mouvement des navires qu’il permet.

II.8. Djibouti–ville comprend une importante clientèle expatriée à haut revenu et grande consommatrice de poisson. L’armée française à elle seule consomme environ 26 t de poisson par an pour ses structures collectives.

II.9. Si le site de Djibouti–ville est le centre de commercialisation du poisson, les sites d’Obock, de Tadjourah et de Loyada représentent des centres de production. En effet, le site d’Obock représente un centre de production important et une base opérationnelle autant pour les pêcheurs des régions environnantes que pour ceux de la capitale qui en grande majorité exploitent le plateau des Iles des Sept–Frères et pêchent au large des lagunes de Godoria, de Khor–Angar et de Ras–Syan, zones les plus poissonneuses de la République de Djibouti.

II.10. Par ailleurs, il faut signaler que les sites des districts de Tadjourah et d’Obock ont été touchés lors des événements de 1991 et de nombreuses infrastructures de pêche ont été détruites. Ceci a entraîné une chute drastique des apports des pêcheurs de ces deux sites. Autre caractéristique de ces sites, c’est que les activités d’élevage et agricoles y sont limitées par la nature.

II.11. La conjonction des facteurs mentionnés ci–dessus a motivé le choix des sites du projet.

B. Groupes cibles

II.12. **Les pêcheurs.** Les groupes cibles sont représentés par les populations qui vivent de la pêche artisanale et qui n’ont pas connu une amélioration de leurs conditions de vie et de leurs revenus. Ceux–ci sont surtout les pêcheurs artisanaux qui constituent le groupe le plus pauvre de la population. Leurs conditions de vie n’ont pas évolué. Leur intégration sociale reste très fragile et n’a pas connu de si grands progrès et leur image dans la société reste négative. Cette stagnation est certainement due à une insuffisance de capacités des acteurs de la pêche artisanale et d’actions d’appui en matière d’innovation technique et technologique. Le mouvement associatif dans le secteur de la pêche, comme dans l’ensemble de la société civile djiboutienne, est assez récent et faiblement développé.

II.13. La population des pêcheurs est une population assez hétérogène. Depuis le lancement du Centre de formation des pêcheurs professionnels, à Obock, dans les années 1990 on assiste à un afflux de jeunes vers ce métier.

II.14. L’âge varie entre 19 et 26 ans pour les nouveaux entrants et pour plus de 45 ans pour les anciens. Certains jeunes sont devenus patrons pêcheurs soit en acquérant une embarcation soit en passant de marin à patron.

II.15. La grande majorité des pêcheurs ne fréquente pas d’autres sites que celui où ils se trouvent et cela est dû aux liens familiaux et tribaux. Par exemple, les pêcheurs de la région du nord se déplacent uniquement pour vendre leurs poissons à Djibouti, lieu où s’effectue 90% du commerce du poisson; 99% des pêcheurs professionnels travaillent à plein temps et la pêche constitue leur source de revenus.

II.16. L’équipage d’une embarcation de pêche de 7 à 8 m se compose d’un patron pêcheur en général propriétaire des moyens de production et deux pêcheurs et l’on admet alors que le nombre de

pêcheurs moyen par équipage est en moyenne de 1,5. Quant à l'effort de pêche, synonyme du nombre de sorties en mer, il se limite à une journée ou deux pour ces embarcations.

II.17. Les gains de la pêche sont très aléatoires et variables en fonction des saisons et même d'une sortie à l'autre. Il arrive parfois qu'une sortie ne rapporte rien aux pêcheurs et ne permette qu'à couvrir les frais d'essence et de la glace. Par contre, certaines sorties peuvent rapporter jusqu'à 110 \$EU net à chaque membre de l'équipage.

II.18. *Les mareyeurs.* On note l'émergence d'associations professionnelles (particulièrement des femmes commerçantes) capables de gérer elles-mêmes leurs opérations et la défense de leurs intérêts, c'est le cas des revendeurs du marché central. Le groupe des revendeurs du marché central est structuré en association depuis 1994. L'association regroupe 30 hommes et 40 femmes. L'objectif de l'association est de défendre les intérêts professionnels des revendeurs et de créer un cadre institutionnel de solidarité entre eux. L'organisation du groupe en association permet de résoudre des problèmes très concrets comme le nettoyage du marché et le paiement des cotisations relatives à la redevance du marché. La plupart de ces vendeuses ont un lien familial avec le secteur de la pêche, ils sont fils ou filles de pêcheurs ou de revendeurs. Ces revendeurs s'approvisionnent directement auprès des pêcheurs, certains participent parfois aux frais liés à la sortie en mer des pêcheurs. Les bénéfices des revendeurs sont proportionnés aux quantités achetées. D'après leurs informations, ils font une marge de 0,3 \$EU sur chaque kg de poisson acheté, soit 15 \$EU par jour (pour 50 kg de poisson frais acheté par jour).

II.19. A côté des revendeurs du marché central, il existe une trentaine de revendeuses intitulées « *revendeuses périphériques* » et impliquées régulièrement dans la vente du poisson frais dans les quartiers mais non regroupées en association. Les difficultés rencontrées par ces revendeuses sont le coût de transport du poisson, la limitation du volume d'achat du poisson et des équipements de conservation du poisson par manque de crédit.

II.20. Les opérateurs privés impliqués dans la commercialisation du poisson ainsi que l'Association des consommateurs défendant les intérêts des consommateurs sont de création récente.

C. Institutions

II.21. L'organisme de la coordination et du SE des activités du projet sera la Direction de la pêche, dont les attributions ont été évoquées plus haut, sous l'autorité du MAEMRH, en coordination avec d'autres institutions nationales que le Gouvernement de Djibouti viendrait à désigner. L'autre institution concernée est la Direction de l'élevage et des services vétérinaires comme autorité compétente pour l'inspection sanitaire des produits halieutiques mis sur le marché ainsi que le contrôle des infrastructures de commercialisation.

II.22. Comme la zone d'intervention du projet concerne les districts de Tadjourah, d'Obock et d'Arta, les conseils régionaux des districts seront sollicités. Cependant, les premiers intervenants et bénéficiaires seront les associations des pêcheurs peuplant les sites concernés par le projet, ainsi que les autres associations travaillant dans la filière de la pêche artisanale.

III. JUSTIFICATION

III.1. Une attention particulière doit être accordée au développement de la pêche artisanale en République de Djibouti où le poisson devrait être une des principales sources de protéines animales.

Ce choix est justifié à double titre: d'une part elle va assurer l'approvisionnement du poisson sur le marché local et d'autre part elle va créer des activités génératrices de revenus.

III.2. C'est dans le cadre du Projet intitulé Projet d'évaluation des ressources halieutiques et des quantités pêchables que le potentiel halieutique des eaux djiboutiennes a été estimé. Selon cette étude le MSY (*Maximum Sustainable Yield*) pour toutes espèces confondues serait de l'ordre de 47 000 t. Le Schéma directeur de la pêche (2004), évalue les seuils d'exploitation soutenables des eaux djiboutiennes à 9 300 t pour les poissons démersaux et de grands pélagiques et à 22 000 t pour les petits pélagiques.

III.3. En dépit de ces potentialités, les apports des pêcheurs djiboutiens varie entre 1 600 et 1 900 t de débarquements annuels, pour une flottille de 200 embarcations de 6 à 8 m de long, en fibre de verre équipées de moteurs hors-bord de 25 à 40 HP et le nombre de pêcheurs embarqués varie ente 3 et 4.

III.4. Cette situation est due à un faible effort de pêche engendré par:

- l'état physique de la flottille qui se détériore rapidement par manque de capacité de réparation;
- les difficultés rencontrées pour la remise en état des embarcations à l'arrêt. Cette situation trouve son origine dans la difficulté qu'ont certains pêcheurs pour réparer leur moteur ou leur générateur ou encore la coque de leur bateau détériorée (le seul atelier de maintenance des moyens de production se trouve à la capitale);
- la réforme d'une centaine de ces embarcations;
- le fait que les embarcations existantes ne sont pas adaptées pour effectuer des opérations de pêche par les pêcheurs artisanaux.

III.5. A l'heure actuelle, il existe quelques pêcheurs qui utilisent des embarcations pontées (10 à 14 m de long) et équipées de moteurs in-bord d'une puissance allant jusqu'à 40 HP. Ces embarcations, dont l'équipage est au nombre de 6, et qui ont une durée de marée de quatre jours sont appropriées pour exploiter la région du nord-est du pays.

III.6. Par ailleurs, en dépit du contexte culturel djiboutien, tout le monde s'accorde sur l'insuffisance des moyens de conservation, de distribution et de commercialisation qui constituent des facteurs limitants la consommation du poisson (1,5 kg/hab/an), et le développement de la pêche à Djibouti.

III.7. La zone de vente du poisson est concentrée dans un même lieu à savoir le marché central de Djibouti qui dispose de 28 étals carrelés et occupés par des vendeurs et des vendeuses, les autres marchés périphériques construits récemment n'étant pas équipés pour la vente du poisson.

III.8. La distribution de la glace reste peu fiable pour des raisons inhérentes à la fréquence des pannes des machines à glace. Une situation qui risque d'avoir des répercussions sur la fraîcheur et l'hygiène des poissons exposés sur les points de vente.

III.9. Il est également à signaler qu'en dehors du marché central, la distribution du poisson dans les marchés périphériques est très limitée. Certaines revendeuses des quartiers périphériques transportent leur marchandise à bout de bras dans des paniers et sont donc limitées dans les volumes transportées et ceci quelle que soit la disponibilité du poisson.

III.10. C'est pour pallier aux contraintes entravant l'effort de pêche et l'augmentation de la consommation du poisson que le présent projet est proposé.

III.11. **Schéma directeur de la pêche (2004).** Dans le Schéma directeur de la pêche les axes stratégiques et les actions correspondantes s'articulent en cinq grands thèmes:

- appui aux petits opérateurs économiques;
- appui aux exportateurs potentiels;
- renforcement de l'administration;
- préservation de l'environnement;
- pérennisation des infrastructures productives.

III.12. Dans les réunions avec les acteurs de la pêche artisanale, les priorités exprimées, hormis une préoccupation technique vitale de disposer d'intrants moins chers et de manière autonome, mettent en haut de la liste des préoccupations d'ordre organisationnel, ce qui reflète une maturation récente de la société civile. Viennent ensuite des actions de formation, l'accès au crédit.

III.13. Les activités du Projet d'actions prioritaires retenues par le Schéma directeur sont en premier lieu celles portant sur « *Appui aux petits opérateurs économiques de la filière pêche* » avec trois groupes d'actions:

- actions transversales de renforcement des capacités par la mise en place de la Cellule d'appui aux petits opérateurs économiques de la pêche;
- croissance de la production;
- croissance de la consommation (amélioration de la distribution).

III.14. Le projet proposé permettra:

- le renforcement des capacités des acteurs de la pêche artisanale;
- l'amélioration des revenus des pêcheurs par l'augmentation des apports et par la diversification des espèces débarquées; ces revenus additionnels permettront aux pêcheurs de réaliser une amélioration de leur sécurité alimentaire, un des piliers du PDDAA;
- l'amélioration de la sécurité alimentaire des ménages djiboutiens à travers le renforcement du circuit de conservation, distribution et de commercialisation du poisson qui rentre dans le cadre du renforcement des investissements des infrastructures rurales (autre pilier du PDDAA).

III.15. La sécurité alimentaire est un des piliers de la Stratégie du secteur primaire, horizon 2001–2010 élaborée par le MAENRH avec l'appui de la FAO, du Document stratégique de réduction de la pauvreté approuvée par les autorités djiboutiennes et la Banque mondiale et enfin de la Loi d'orientation économique et sociale – horizon 2000–2010 adoptée par le gouvernement djiboutien.

IV. OBJECTIFS DU PROJET

IV.1. Compte tenu de la dimension sociale et nutritive de la pêche artisanale, le choix du gouvernement et l’objectif général du présent projet est de réduire la pauvreté au sein des communautés de pêcheurs et des autres acteurs de la pêche artisanale, et de freiner l’exode vers les villes surpeuplées, ainsi que l’amélioration des revenus et la lutte contre la malnutrition et l’insuffisance en protéines des ménages par une augmentation de la consommation du poisson.

IV.2. Les objectifs spécifiques sont: (i) le renforcement des capacités de l’ensemble des acteurs du sous-secteur de la pêche dans le domaine de l’organisation, de la gestion des investissements et des activités de pêche, ainsi que des activités en aval et en amont; (ii) l’accroissement de la productivité des pêcheurs djiboutiens par un appui aux initiatives locales (micro-projets); (iii) l’appui au développement des infrastructures (structurantes) pour une augmentation de l’effort de pêche par l’introduction de moyens de production améliorés, l’appui à la réparation des moyens de production inactifs des pêcheurs, l’amélioration du conditionnement et la conservation du poisson destiné au marché local.

V. DESCRIPTION DU PROJET

V.1. Le Projet d’appui aux initiatives locales de développement de la pêche artisanale, d’une durée de 5 ans, vise à accompagner le développement général de la pêche artisanale en apportant un appui à l’ensemble des acteurs de ce sous-secteur dans les principaux sites de pêche et de commercialisation des produits de pêche et comprend trois composantes:

Composante 1: Renforcement des capacités des acteurs de la pêche artisanale en gestion et techniques

V.2. **Justification.** Les capacités actuelles de nombreux acteurs de la pêche et de la commercialisation des produits de la pêche sont faibles. Leur renforcement est nécessaire pour un développement durable de l’ensemble du sous-secteur de la pêche. Par ailleurs, le statut et les capacités actuelles du Centre de formation des pêcheurs professionnels (CFPP) ne répondent pas aux objectifs de développement de la pêche. De nouvelles approches dans ce domaine sont nécessaires. La participation active des acteurs à la gestion de la pêche et de la commercialisation commencera par un diagnostic de leur situation, la définition des priorités et la formulation des documents de micro-projets. Les documents pour des projets de plus grande envergure seront préparés par des bureaux spécialisés.

V.3. **Groupes cibles et participation des bénéficiaires.** Afin de garantir la pérennité des réalisations à effectuer, les acteurs directement impliqués dans la pêche et la commercialisation seront les principaux acteurs du projet par le biais de leurs structures coopératives existantes ou à créer et devront contribuer aux actions à réaliser, notamment en main-d’œuvre non spécialisée, en matériaux locaux et, si possible, en argent. Les groupes ciblés seront les pêcheurs, les mareyeurs, les mécaniciens des flottilles de pêche, mais aussi les autorités locales, la société civile impliquée directement ou indirectement dans le développement de la pêche artisanale.

V.4. **Objectifs et résultats attendus.** Tous les acteurs impliqués dans la pêche seront formés dans les domaines techniques, organisationnels et de gestion. Le Centre de formation des pêcheurs professionnels sera restructuré pour former les divers acteurs dans les domaines de l’organisation, des technologies et de gestion des investissements et toutes les activités. Les communautés des différents

sites seront équipés pour élaborer un plan indicatif de leurs priorités. Par ailleurs, une Cellule d'appui aux petits opérateurs économiques de la pêche (CAPEP) pourrait être organisée pour aider les opérateurs dans la gestion de leurs activités.

V.5. **Activités prévues.** Les principales activités seront l'appui à: (i) la formation de l'ensemble des acteurs dans les domaines techniques, organisationnels et de gestion, pour leur permettre d'organiser et gérer leurs propres activités; les services publics et la société civile seront renforcés pour aider les acteurs directs de la pêche artisanale dans les activités; (ii) la réorganisation du Centre de formation des pêcheurs, dont la gestion sera confiée à un opérateur, le cas échéant au Ministère de l'agriculture; le Ministère assumera le suivi et l'évaluation; (iii) l'organisation d'une CAPEP; (iv) la formulation de plans indicatifs des priorités des zones de pêche et de commercialisation. Les plans détermineront les priorités des actions (micro-projets et investissements structurants) dans les différentes zones.

Composante 2: Appui à la mise en œuvre des initiatives locales (micro-projets) de la pêche artisanale

V.6. **Justification.** La Composante 1 renforcera les capacités des acteurs qui établissent des plans indicatifs définissant leurs priorités. Ces priorités seront traduites en micro-projets (coût inférieur à 50 000 \$EU) ou grands projets (projets structurants dont le coût est supérieur à 50 000 \$EU). La Composante 2 appuiera la mise en œuvre des micro-projets qui devront avoir un impact immédiat sur le développement de la pêche artisanale et la commercialisation de ses produits. Il pourrait s'agir d'installer de petits ateliers de réparation du matériel de pêche, d'achat de filets, de remise en état des infrastructures et matériels de pêche, d'installer de petites structures de vente, ...

V.7. **Groupes cibles et participation des bénéficiaires.** Afin de garantir la pérennité des réalisations à effectuer, les acteurs directement impliqués dans la pêche et la commercialisation seront les principaux acteurs du projet par le biais de leurs structures coopératives existantes ou à créer et devront contribuer aux actions à réaliser, notamment en main-d'œuvre non spécialisée, en matériaux locaux et, si possible, en argent.

V.8. **Objectifs et résultats attendus.** Les principaux objectifs seront: (i) l'amélioration des conditions de pêche, de conditionnement et de commercialisation des produits; (ii) le financement des micro-projets prioritaires pour le développement de la pêche artisanale; (iii) l'appui à la gestion participative des investissements par les bénéficiaires. Par ailleurs, les acteurs locaux seront formés pour la formulation des documents de micro-projets bancables; une valorisation de la dimension nutritionnelle du poisson débarqué sur le marché local par le renforcement des équipements utilisés par les mareyeurs; la création de nouveaux emplois avec la mise en place de petites unités de maintenance.

V.9. **Activités prévues.** Les activités seront organisées autour de trois sous composantes techniques: (i) appui à la formulation des documents de micro-projets bancables; les priorités locales définies dans les plans indicatifs, dont le coût unitaire serait inférieur à 50 000 \$EU, seront traduites en documents simples et confiées à des opérateurs locaux pour mise en œuvre; (ii) mise en œuvre des micro-projets par les bénéficiaires aidés par des opérateurs (coopératives, privés, publics); (iii) appui à la gestion des investissements pour assurer la durabilité des actions.

Composante 3: Appui à la mise en œuvre des investissements structurants

V.10. **Justification.** En complément des deux premières composantes, la Composante 3 appuiera la mise en œuvre des investissements structurants qui devront avoir un impact immédiat ou à moyen terme sur le développement de la pêche artisanale et la commercialisation de ses produits. Il pourrait s'agir d'installer des infrastructures de conditionnement du poisson, de petites unités de production de glace, l'aménagement des marchés, des embarcations, ...

V.11. **Groupes cibles et participation des bénéficiaires.** Afin de garantir la pérennité des réalisations à effectuer, les acteurs directement impliqués dans la pêche et la commercialisation seront les principaux acteurs du projet par le biais de leurs structures coopératives existantes ou à créer et devront contribuer aux actions à réaliser, notamment en main-d'œuvre non spécialisée, en matériaux locaux et, si possible, en argent.

V.12. **Objectifs et résultats attendus.** Les objectifs spécifiques et les résultats attendus de la Composante 3 seront: (i) l'amélioration des conditions de pêche, de conditionnement et de commercialisation des produits; (ii) le financement des projets structurants prioritaires pour le développement de la pêche artisanale; (iii) l'appui à la gestion participative des investissements.

V.13. **Activités prévues.** Les activités seront organisées autour de trois sous composantes. Il s'agit d'investissements structurants, (coûts unitaires supérieurs à 50 000 \$EU): (i) appui à la formulation des documents de projets bancables. Les priorités locales définies dans les plans indicatifs, dont le coût unitaire serait supérieur à 50 000 \$EU, seront traduites en documents de factibilité et confiées par appel d'offre national ou régional à des opérateurs expérimentés pour mise en œuvre; (ii) financement des projets structurants qui seront mis en œuvre par des opérateurs choisis par appel d'offre; (iii) appui à la gestion des investissements: pour assurer la durabilité des actions.

VI. COÛTS INDICATIFS

VI.1. Le coût total du Projet est évalué à 761 millions de FD soit 4,3 millions de \$EU. La contribution du gouvernement est estimée à 61 millions de FD soit 0,3 million de \$EU (8%), celle des bailleurs de fonds à 700 millions de FD, soit 4 millions de \$EU (82%).

Coûts du projet par composante et sous-composante			
Désignation	FD	\$EU	%
1. Renforcement des capacités des acteurs de la pêche artisanale	152 220 000	860 000	20
1.1. Formation	35 400 000	200 000	
1.2. Réorganisation Centre de formation pêcheurs	53 100 000	300 000	
1.3. Cellule d'appui aux petits opérateurs économiques de la pêche (CAPEP)	35 400 000	200 000	
1.4. Plans indicatifs des priorités	28 320 000	160 000	
2. Appui à la mise en œuvre/initiatives locales (micro-projets)	190 275 000	1 075 000	25
2.1. Formulation documents micro-projets bancables	21 461 250	121 250	
2.2. Mise en œuvre des micro-projets	156 645 000	885 000	
2.3. Appui à la gestion des investissements	12 168 750	68 750	
3. Appui à la mise en œuvre des investissements structurants	418 605 000	2 365 000	55
3.1. Formulation documents projets d'investissements structurels	24 160 500	136 500	
3.2. Financement projets structurants	358 203 750	2 023 750	
3.3. Appui à la gestion des investissements	36 240 750	204 750	
Total	761 100 000	4 300 000	100
Le coût de la coordination est inclus dans les composantes			

VII. SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGÉES

VII.1. Malgré l'environnement économique difficile que traverse le pays suite au Programme d'ajustement structurel, le gouvernement financerait à hauteur de 8 à 10% le coût total du projet. Cette contribution financière représentera le versement des salaires du personnel local nécessaire à l'exécution de tous les travaux requis pour conduire les activités de formation des pêcheurs et des mareyeurs auxquels le projet contribue. Par ailleurs, le gouvernement contribuera au projet par le support logistique nécessaire aux activités de formation par le biais des locaux destinés à la formation.

VII.2. Le projet sera basé sur la participation réelle des bénéficiaires aux activités des projets, depuis le diagnostic de leur situation, par la détermination des besoins et des priorités, la mise en œuvre des activités et l'appropriation des investissements. De ce fait, ils devront prendre en charge financièrement du matériel pour toutes les activités.

VIII. BÉNÉFICES ATTENDUS

VIII.1. Les bénéfices attendus sont:

- une augmentation de la production de poisson de plus de 50% en cinq ans;
- une augmentation de la productivité des pêcheurs par une réduction des pannes inhérentes aux moyens de production des pêcheurs;
- une amélioration de l'accessibilité du poisson pour les couches les plus défavorisées par l'augmentation des infrastructures de conservation du poisson;
- le Centre de formation des pêcheurs professionnels (CFPP) est opérationnel et tous les acteurs impliqués dans le secteur de la pêche sont formés dans les domaines de la gestion, de l'organisation et techniques;
- une Cellule d'appui aux petits opérateurs économiques de la pêche (CAPEP) aide les petits opérateurs dans la gestion de leurs activités;
- les acteurs impliqués dans la pêche des différents districts sont équipés à la formulation des documents de micro-projets;
- l'amélioration du circuit de distribution du poisson par l'augmentation et la diversification des infrastructures de commercialisation.

VIII.2. **Incidence sur l'emploi.** L'augmentation des revenus des pêcheurs grâce à l'accroissement de leurs apports et de la vente, les revenus générés par les réparations des embarcations, par l'approvisionnement en glace aux pêcheurs et par l'achat des besoins en nourriture des pêcheurs lors des sorties en mer: tout cela ne manquera pas de stimuler l'activité économique dans les quatre sites du projet et, par conséquent, de créer de nouveaux emplois.

VIII.3. **Incidence sur l'alimentation et la nutrition.** La pénurie protéique est importante chez les enfants d'âge préscolaire et scolaire et particulièrement dans les zones rurales. Avec un accroissement de la production débarquée par les pêcheurs, les disponibilités globales en protéines augmenteront.

IX. DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS DE MISE EN ŒUVRE

IX.1. Le maître d’ouvrage du projet serait le MAENRH, représenté par la Direction de la pêche. La DP serait chargée du suivi externe du programme. Le projet mettra en place une organisation capable de coordonner et de planifier le développement des activités prévues. Les appuis aux bénéficiaires devront permettre de créer des conditions favorables au développement de la pêche artisanale actuel et futur (après le désengagement du projet); la finalité étant de parvenir à un processus durable. L’approche consistera à coordonner la mise en œuvre de l’ensemble des activités du projet et d’en assurer le suivi et l’évaluation.

IX.2. La mise en œuvre des activités sera confiée à des opérateurs (privés, coopératifs ou publics) sélectionnés par appels d’offre nationaux ou régionaux. En cas de manque d’opérateurs nationaux, un appel d’offre international serait lancé.

IX.3. Les bénéficiaires joueront un rôle croissant dans le projet, qui les impliquera dans la planification, la conception et le fonctionnement des actions et des investissements. La planification participative (diagnostic, atouts et contraintes, actions envisagées, priorités des actions, mise en œuvre, appropriation) jouera un rôle clé pour garantir la pleine participation des divers groupes d’acteurs et la prise en compte de leurs besoins prioritaires pour augmenter les revenus et prévoir un développement pour le moyen et long terme.

X. BESOINS EN ASSISTANCE TECHNIQUE

X.1. Le faible niveau technique des pêcheurs djiboutiens, ainsi que des services de réparation et les contraintes à résoudre dans la commercialisation des produits nécessitera une assistance technique variée qu’il est difficile de quantifier actuellement. Les spécialistes seront choisis selon les besoins des divers bénéficiaires du projet.

XI. PROBLÈMES EN SUSPENS ET ACTIONS PROPOSÉES

XI.1. Les principaux problèmes en suspens qui doivent être résolus avant l’évaluation du Projet par le bailleurs de fonds sont décrits ci-dessous.

XI.2. **Dispositif institutionnel.** Dans la mise en place du dispositif institutionnel du Projet, il s’agira de préciser le rôle des services du Ministère de l’agriculture (coordination, suivi et évaluation) et d’une unité de mise en œuvre des activités du projet qui devrait avoir une assez grande autonomie de gestion.

XI.3. Par ailleurs, les expériences montrent que les meilleurs programmes et projets sont ceux qui sont basés sur une approche participative. Cette approche qui est simple dans ses principes, est parfois difficile à mettre en œuvre, vu le faible niveau de la plupart des acteurs de la pêche artisanale.

XI.4. **Système de financement des activités (crédit, coût partagé, don).** Les systèmes de financement des activités doivent être précisés. Il s’agira de définir les critères de choix des divers modes de financement: crédit pour les investissements rentables à court terme, coûts partagés pour ceux dont la rentabilité est assurée à moyen terme. Les critères de sélection des actions dont les financements seront couverts par des dons devront être aussi définis de façon précise. En ce qui

concerne les activités relatives au crédit, le Projet collaborera étroitement avec le Projet de micro-crédit du FIDA. Les relations avec ce Projet devront être discutées.

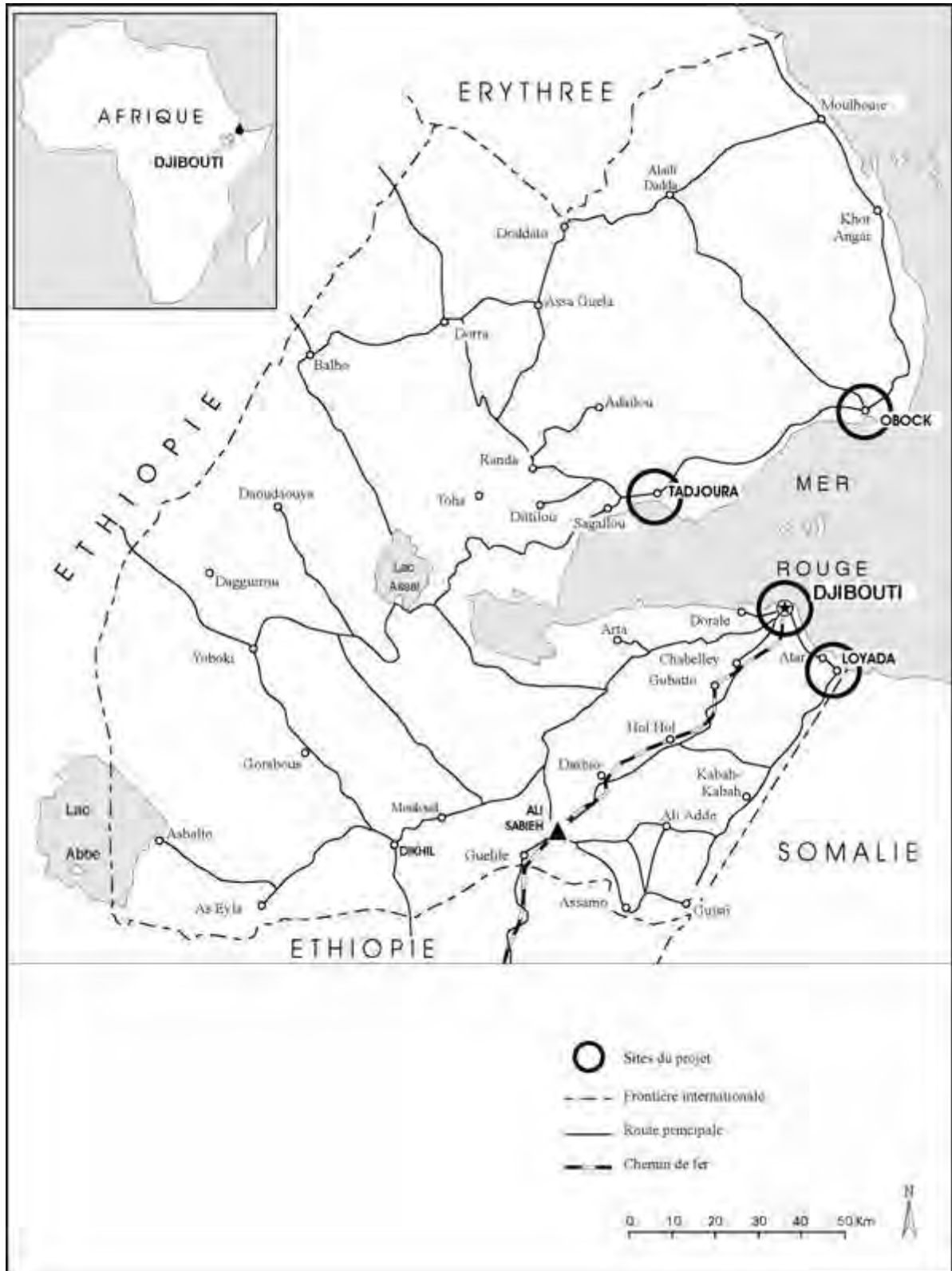
XI.5. **Désengagement du projet de ses activités.** Un problème qui devra être discuté est la prévision dès le début des activités du projet du désengagement du Projet de ses activités et la prise en charge du développement de la pêche artisanale par les populations (et leurs organisations) et les structures locales (privées et publiques). Le transfert de la propriété de l’investissement devra être défini avant la mise en œuvre de l’investissement. Le transfert devra être effectué à une entité ayant un statut légal confirmé. Autant pour les investissements sociaux que pour les investissements économiques, l’investissement pourra être transféré aux communautés et leurs organisations lorsque la gestion pourra être assurée entièrement par celles-ci. La propriété et la gestion reviendront aux collectivités locales qui ont une personnalité morale, lorsque la gestion dépassera les moyens et capacités des organisations. Le projet ne devrait pas prévoir de cas où des financements publics seront nécessaires pour gérer l’investissement. Le transfert de la propriété aux collectivités locales pourra être temporaire dans le cas où les organisations n’ont pas de statut légal. Un protocole sera établi entre la Collectivité locale et les représentants de la communauté pour leur confier la gestion. Après légalisation de l’organisation, la propriété pourra être restituée.

XII. RISQUES POTENTIELS

XII.1. Les risques identifiés sont liés aux aspects suivants:

- **Définition des bénéficiaires.** La définition des bénéficiaires du projet n’est pas toujours facile. Pour minimiser ce risque, il faudra établir des critères de sélection précis pour les différents prétendants.
- **Capacités des acteurs.** Le processus de renforcement des capacités des acteurs est long. Cette difficulté peut compliquer la mise en œuvre de l’approche participative, caractérisée par une démarche ascendante d’identification des activités et de responsabilisation des populations. Le projet devra donc porter une attention particulière au renforcement des capacités de tous les acteurs.
- **Qualification des opérateurs.** Un des risques importants est le possible manque de qualification des opérateurs partenaires/prestataires de services qui seront sous-contractés pour l’exécution des activités du programme. Ceci constitue un danger réel, car ces prestataires détermineront en grande partie la performance du projet, d’où l’importance de leur choix en ayant recours à des appels d’offres fondés sur des pré-qualifications, de leur suivi étroit par le projet grâce à un système SE performant, et de l’établissement de relations de confiance mutuelle.
- **Commercialisation.** Le marché djiboutien en matière de consommation du poisson est peu connu. Pour cela, il faut entreprendre une étude de marché.
- **Micro-crédit.** L’insuffisance de collaboration dans: le montage des dossiers de crédit, le suivi des emprunteurs, le partage dégressif du risque final, la consolidation significative des lignes de crédit par réintégration d’une partie des intérêts perçus sur les crédits.
- **Rivalités de compétences.** Les éventuelles rivalités entre les pouvoirs administratifs locaux (services déconcentrés de l’Etat et services élus), le pouvoir traditionnel et le projet peuvent constituer des blocages pour la mise en œuvre des activités.

Appendice 1: Carte des sites du projet



TCH-ICP/DJ/2904-2/06-05

Appendice 2: Carte des zones de pêche exploitables

Les zones de pêche exploitables par la pêche artisanale sont celles à faciès sableux, où le plateau continental s’élargit. Elles sont indiquées en bleu dans la carte.

